

En conclusion,

Le projet d'établissement du FAM des Résidences de Brumenard est un document stratégique élaboré par les parties prenantes (familles et professionnels de manière plus spécifique). Il a été adopté par les instances consultatives (Conseil de Vie Sociale pour les résidents, Comité Technique d'Etablissement pour les agents) et par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Saintonge le 17 décembre 2020

Il définit la politique générale de l'établissement en cohérence avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens établi avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Ambitieux, il est au service des personnes qui habitent au FAM, de leurs proches et de ceux qui y travaillent.

Pour plus d'informations



Retrouvez la version intégrale du projet d'établissement sur : www.residences-de-brumenard.fr ou en version papier auprès du secrétariat de l'établissement.



Maison d'accueil
Les résidences de Brumenard

Accueil et hébergement pour personnes en situation de handicap
80, route de la Turpaudière - 17100 La Chapelle des Pots
☎ 05 46 95 16 00 - maison-accueil@ch-saintonge.fr
www.residences-de-brumenard.fr

Projet d'établissement du Foyer d'Accueil Médicalisé Les Résidences de Brumenard

2021 - 2025

• synthèse



80 route de la Turpaudière
17100 La Chapelle des Pots
☎ 05.46.95.16.00
maison-accueil@ch-saintonge.fr



Préambule

Le mot de la direction

Le projet d'établissement est la feuille de route que se donne un établissement médico-social pour les 5 années à venir. Le préparer est un exercice intense et riche de confrontations d'idées et de débat avec toutes les parties prenantes : les personnes hébergées, leurs proches, les professionnels, les intervenants et tous les membres de notre réseau culturel, sportif, artistique, pédagogique et professionnel.

Savoir d'où l'on vient, où nous en sommes des pratiques professionnelles et des conditions d'accueil, d'hébergement, de soins et d'accompagnement, est indispensable pour définir les objectifs du futur et porter les ambitions pour l'avenir.

C'est un document de référence pour toutes les parties prenantes. C'est un engagement professionnel et humain pour un lieu de vie ouvert où chaque personne trouve sa place, où chacun est accompagné dans le monde ordinaire et pour développer ses relations et ses aptitudes.

■ Agnès Klein Feillens,
Directrice des Résidences de Brumenard

LES 7 VOLETS

du projet d'établissement

- 1** le projet de vie et d'accompagnement : qui décline les engagements du projet d'accompagnement personnalisé, la place des familles et la mission des référents pour la qualité d'une vie sans rupture, avec en fil rouge la communication adaptée,
- 2** le cadre de vie qui identifie des besoins actuellement non couverts et porte l'ambition d'une rénovation/extension à travers des unités de vie différenciées (personnes avec autisme, personnes vieillissantes et unité polyvalente)
- 3** le projet médical et de soins qui place la personne au cœur de son parcours de soins, identifie des axes fondamentaux (accès au diagnostic, évaluations somatiques, PEC de la douleur, fin de vie, télémédecine),
- 4** le projet d'animation et d'activité axé sur la sensorialité, la motricité et les apprentissages,
- 5** le projet social autour des thématiques : accompagner les professionnels, travailler en équipe et exercer un métier,
- 6** le projet d'ouverture à et sur l'extérieur,
- 7** le projet qualité et gestion des risques.

Les objectifs du projet

- ▶ Améliorer la qualité de vie et l'accompagnement des personnes : améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes, favoriser l'auto-détermination des personnes et adapter les locaux aux besoins des personnes accueillies en améliorant la qualité architecturale du bâti.
- ▶ Améliorer la qualité des soins : en améliorant le suivi médical et soignant des personnes (mise en place de référents thématiques formés, installation et développement de la télémédecine, circuit du médicament, informatisation du dossier du résident.
- ▶ Améliorer les conditions de travail et favoriser le bien-être au travail : par la promotion et l'accompagnement des bonnes pratiques professionnelles en tant que facteur de qualité et de sécurité des prestations proposées.
- ▶ Mettre en œuvre une gestion et un pilotage performant, garants de l'efficience du fonctionnement et de la pérennité de l'établissement.